

**SIA DU CHAPY**  
**Compte-rendu de la commission syndicale**  
**Réunie en séance publique le mardi 14 juin 2022 à 18h30**  
**En salle du Conseil Municipal en Mairie de LAMOURA**  
**Séance ordinaire**  
**Date de convocation : 6 juin 2022**  
**Date d'affichage : juillet 2022**

**Présents titulaires :** Mme Charline GROSSIORD, M. Nicolas GINDRE, M. Alain MOYAT, M. Guillaume TERRAL, M. Joël GAUTHIER.

**Suppléants présents :** M. Christophe MALAQUIN, M. Yanis LAHSINI

**Absents excusés :** M. Guy ROUSSEAU, M. Dominique DELACROIX

**Absent :** M. Jean-Yves LACROIX

Présence de M. KWICIEN, représentant de la société CK assistance à la maîtrise d'ouvrage.

Mr Guillaume TERRAL est nommé **secrétaire de séance**.

Le Président rend lecture de l'Ordre du jour.

**1) Approbation du compte-rendu de la réunion du 8 mars 2022.**

Le dernier compte-rendu reprenait le vote des comptes de gestion, comptes administratifs et le budget primitif.

En l'absence de commentaire, le compte-rendu est **approuvé à l'unanimité**.

**2) Présentation des résultats de la consultation pour les travaux de rénovation du bassin d'aération de la STEP**

M. KWICIEN présente les offres relatives aux travaux nécessaires sur le bassin d'aération. La proposition était de refaire le voile par l'intérieur de l'ouvrage et refaire l'étanchéité du bassin.

Une consultation a donc été lancée pour le choix des entreprises.

22 entreprises ont retiré les dossiers (lot 1 : partie génie civil, lot 2 : travaux préparatoires pour le lancement des travaux de génie civil).

Six entreprises sont venues visiter la station (3 pour chaque lot)

Malgré la souplesse accordée par le syndicat dans les délais de réponse et le planning prévisionnel, seules deux entreprises ont finalement déposé un devis (1 pour le lot 1 et 1 pour le lot 2)

- **Lot 1 : Partie génie civil : Société Caniotti.**

Le mémoire technique déposé est complet, il préconise de refaire le radier en plus de la réfection des voiles.

L'entreprise justifie ce choix par 3 points :

- ✓ Garantie décennale
- ✓ L'étanchéité des voiles
- ✓ La capacité du radier actuel à supporter la surcharge liée à la construction des murs.

Le côté technique est complet mais le coût financier est important :

- Les voiles : 91 568 € HT
- L'arase : 12 905 € HT
- le radier : 40 000 € HT
- Préparation chantier et étude béton : 8 255 € HT
- Installation du chantier : 23 901 € HT

Offre globale sans radier : 145 194 € HT (augmentation de 16.87%)

3 options étaient proposées :

- Réhabilitation des fissures du silo à boues : 7 544 € HT
- L'étanchéité de la dalle du silo à boues : 31 253 € HT
- La reprise partielle des parties extérieures du bassin d'aération en mauvaise état : 8 563€ HT

S'interroger sur la priorité au niveau de la réhabilitation du silo qui a déjà été repris une fois au vu des montants.

- **Lot 2 : Travaux préparatoires : Société SOGEDO**

- Les travaux préparatoires, études de conception.
- Déshydratation des boues du bassin d'aération et abaissement de la concentration.
- Pompage des boues du bassin d'aération vers le silo à boues et nettoyage du bassin, sans compromettre le traitement des eaux usées.
- Réduire les rampes à l'intérieur du bassin d'aération et tuyauterie à modifier tuyau d'échappement.
- Remise en fonctionnement de la station.

Le mémoire technique proposé par la société SOGEDO est très bon, mais l'augmentation du coût financier est importante : 143 000 € augmentation de 14%.

Une phase de négociations avec les deux entreprises est nécessaire pour clarifier certains points, éviter tout doublon et vérifier que toutes les données abordées durant la visite apparaissent bien dans le devis.

Pour rappel, les demandes de subvention ne peuvent être déposées qu'à partir de marchés validés.

Ce sont des travaux qui engagent le syndicat sur 50 ans.

### **3) Délibération pour le choix des entreprises**

Aucune délibération ne pourra être prise ce jour. Une lettre, rédigée par la société CK sera adressée à chacune des entreprises pour obtenir plus d'informations sur les offres. Par la suite, une rencontre pourra être organisée avec les représentants de chacune d'entre elles. Un comité syndical pourra alors être réuni afin d'acter ou non sur le choix des entreprises.

### **4) Délibération pour la demande de subvention DETR**

Aucune demande de subvention ne peut donc être rédigée, sans les marchés signés, le dossier déjà envoyé, restera en sous-préfecture jusqu'à l'envoi des marchés signés et la dépose d'une nouvelle demande.

### **5) Bilan des travaux de raccordement de la crèche de LAMOURA,**

Les travaux de la crèche sont terminés, seul un regard a été ajouté. Coût total : 11 240€ HT (5 032.50 € HT avaient déjà été payés). Le solde final payé est de 7 449 € TTC.

### **6) Questions diverses :**

- Travaux sur le chemin des Marmottins ; La canalisation est très abimée (passage caméra), une portion devra être reprise l'année prochaine. Un regard a déjà été changé pour un montant de 3 766.80 € TTC.

- Branchement maison médicale prévue début juillet par l'entreprise Cortinovis.

### **Plusieurs projets de lotissements sont prévus sur Lamoura :**

- Lotissement au Boulu en attente : 9 parcelles envisagées.

- Projet de viabilisation de 5 parcelles entre le lotissement « les hauts du village » et le lotissement communal.
- Projet Chemin des Fouéneurs : 6 parcelles envisagées.

Réunion le 4 juillet avec l'entreprise Dalloz pour finaliser les projets de convention concernant les taux de rejets acceptés au niveau de la station d'épuration.

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 20h00.

Le Président,

Le secrétaire,

Nicolas GINDRE

Guillaume TERRAL